

# 2024 Rapport Annuel de Vote



**MARS 2025**



**En 2024, nous avons affiné notre analyse et notre attention portée aux principaux changements en matière de gouvernance et d'entreprise, en examinant nos votes sur les proxy battles, la succession des dirigeants, l'intelligence artificielle et les droits des actionnaires.**

**Le niveau d'examen des entreprises et des résolutions a atteint des sommets inédits.**



# L'année en un coup d'œil.

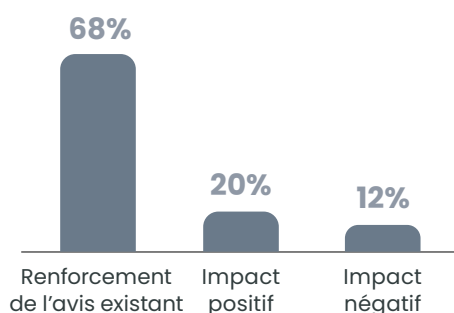
## Thèmes principaux :

- Une gouvernance d'entreprise solide
- Changement climatique
- Biodiversité
- Droits de l'Homme

**226** entreprises engagées via des dialogues individuels

Représentant  
**32%**  
de nos actifs sous gestion<sup>1</sup>

### Impact des dialogues individuels sur l'opinion ESG de Candriam



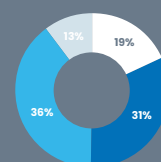
## Dialogues collaboratifs\*

**644** entreprises engagées (en dehors des enquêtes à grande échelle)

**88** dialogues menés ou activement soutenus par Candriam dans le cadre d'initiatives (en dehors des enquêtes à grande échelle)

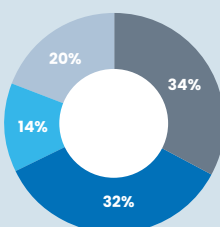
## Dialogues collaboratifs % de nos actifs sous gestion<sup>1</sup>

- Emetteurs SSA<sup>1</sup> engagés
- Entreprises engagées via des enquêtes à grande échelles
- Entreprises engagées
- Emetteurs non engagés



## Répartition géographique (votes)

- Europe
- Amérique du Nord
- Asie/Pacifique
- Reste du monde



## Rémunération de la direction et des administrateurs (votes)

**50.2%**  
des voix  
Contre

Dans l'ensemble, Candriam a soutenu 71% des résolutions de la direction



**1,901**  
Assemblées votées

## Vote Actif

**80.4%**

des assemblées avec au moins un vote contre la direction

## Climat et vote

**71%**  
des votes  
contre

les résolutions sur le climat parrainées par la direction

1. Le champ d'application de l'AUM est limité aux émetteurs investis en lignes directes (par le biais d'actions ou d'instruments à revenu fixe) dans des fonds ou des mandats pour lesquels Candriam assure l'activité de gestion.

2. SSA : Supranational, Souverain et Agence.

\* Candriam engages with issuers on behalf of our clients through individual and collaborative dialogues. Collaboration in the context of stewardship refers to partnering with stakeholders (e.g. investors, civil society organisations, community groups, non-governmental organisations, academics, journalists), to share resources and enhance investors' effectiveness in pursuing their stewardship objectives.



# Rapport Annuel de Vote

## Table des matières.



### En chiffres : données sur le vote

|                                            |           |
|--------------------------------------------|-----------|
| <b>L'année en un coup d'œil</b>            | <b>3</b>  |
| <b>Statistiques de vote 2024</b>           | <b>6</b>  |
| L'année en chiffres                        | 6         |
| Nos votes par thème                        | 9         |
| Gestion active                             | 14        |
| Votes sur des résolutions sensibles        | 17        |
| Études de cas                              | 21        |
| <b>Promouvoir le développement durable</b> | <b>29</b> |

# Statistiques de vote 2024.



## L'année en chiffres

Un processus de vote efficace requiert une organisation structurée et efficiente. Chez Candriam, la coordination entre le middle office et l'équipe chargée des problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) gérant les votes est essentielle pour exercer les droits des actionnaires.

Pour la partie fonds de notre périmètre de vote, Candriam assure l'exactitude des informations relatives aux positions détenues en actions/obligations cotées, aux soldes de trésorerie et aux transactions avec les dépositaires concernés. Les positions détenues en titres cotées sont envoyées par le dépositaire à notre fournisseur de services de vote par procuration (ISS) qui, à son tour, transmet le vote (instructions et droits de vote associés) au sous-dépositaire. Ces informations reposent sur les positions en actions cotées déclarées par le dépositaire et conciliées par Candriam, ainsi que sur les règles de vote spécifiques potentielles. .

La partie fonds de notre périmètre de vote est principalement composée de fonds actions, de quelques fonds équilibrés et de fonds obligataires. En 2024, nous n'avons pas été conviés à participer à une assemblée de détenteurs d'obligations.

Tous les fonds relevant de la politique de vote [Candriam Proxy Voting Policy](#) (2024) votent de la même manière. La politique de vote utilisée pour nos scrutins de 2024, ainsi que la politique actualisée de [pour 2025](#), sont disponibles sur notre site web.

La politique de vote de Candriam s'applique aux fonds d'actions ouverts<sup>7</sup> gérés par des entités du groupe Candriam.

Pour les fonds et les mandats dédiés (c'est-à-dire les comptes séparés), les clients décident de déléguer ou non

le pouvoir de vote à Candriam, et les conditions de délégation (ou de non-délégation) sont définies dans des accords contractuels déterminés à l'avance.

Dans les cas où un client choisit de ne pas déléguer les décisions de vote à Candriam, il peut choisir de voter directement ou de s'abstenir de voter. La délégation de vote pour les comptes clients séparés peut prendre deux formes :

- Le client nous demande d'appliquer à son portefeuille dédié notre politique de vote
- Le client nous demande d'appliquer une politique de vote personnalisée qui peut prendre les formes suivantes :
- Notre politique de vote avec des exceptions spécifiées contractuellement (par exemple, pour des entreprises spécifiques ou des thèmes de vote particuliers). Dans ce cas, le client peut déroger à la politique de vote de Candriam selon ces situations spécifiques,
- Le client demande à Candriam d'appliquer sa propre politique de vote.

Dans ces circonstances, le client a la possibilité de demander à être informé à l'avance de nos intentions de vote et a le pouvoir d'y apporter des modifications s'il le souhaite.

Au moment de la publication de ce rapport (mars 2025), Candriam ne permet pas à ses clients d'exercer directement leur droit de vote sur des fonds ouverts. L'identité des détenteurs de titres disposant d'un mandat de vote ou de fonds dédiés gérés par Candriam est confidentielle.

<sup>7</sup> Par exemple, la participation à certaines AGA peut nécessiter le "blocage" des actions avec droit de vote pendant une longue période. Si l'équipe d'investissement concernée estime qu'un tel blocage met en péril la stratégie d'investissement des portefeuilles, Candriam informera l'ISS d'une règle de vote spécifique garantissant que 100 % des actions ne seront pas bloquées.

<sup>8</sup> La liste des fonds ouverts Candriam Equity est accessible via notre [tableau de bord de vote](#)

## Champ d'application du vote

| Type de fonds votants                                                                                     | Politique Candriam                       |                                                                               | Politique personnalisée du client                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                           | Fonds d'actions ouverts (Candriam ManCo) | Mandats ou fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo) | Mandats ou fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo) |
| <b>Nombre de fonds votants à fin 2024</b>                                                                 | 48                                       | 40                                                                            | 17                                                                            |
| <b>Nombre d'assemblées générales auxquelles nous avons votées en 2024</b>                                 | 1,777                                    | 927                                                                           | 277                                                                           |
| <b>% de fonds votants par rapport au total des fonds éligibles selon la catégorie à fin 2024</b>          | 100%                                     | Non pertinent*                                                                | Non pertinent*                                                                |
| <b>% de fonds votants (en AuM) par rapport au total des fonds éligibles selon la catégorie à fin 2024</b> | 100%                                     | Non pertinent*                                                                | Non pertinent*                                                                |

\* Les mandats ou fonds dédiés ne peuvent être inclus dans le périmètre de vote que si le client nous accorde une délégation de vote. Cette décision appartient au client, pas à Candriam.

Pour la catégorie des fonds ouverts en actions de notre périmètre de vote, nous avons voté dans 98% des assemblées où nous avons le droit de voter en 2024. Les réunions sans vote résultent de huit catégories d'événements :

- Retard dans la réception de la procuration ;
- Quorum insuffisant ;
- Achat de titres après la date, ou postérieur à celle de leur enregistrement et avant l'assemblée ;
- Positions vendues avant la date de l'assemblée ;
- Limitations transfrontalières ;
- Interdiction des votes par division sur certains marchés ;
- Divergence sur l'ordre du jour à voter par le conseiller en vote par procuration ;
- Titres détenus sans droit de vote.

En moyenne, en 2024, pour chaque position pour laquelle nous avons voté dans le cadre de la politique de vote de Candriam, nous avons exercé nos droits de vote à hauteur de 94,3 %.

Les détails de nos votes pour les fonds ouverts Candriam, y compris les explications des votes «contre la direction», sont accessibles au public sur notre tableau de bord des votes<sup>9</sup>.

Pour les mandats ou les fonds dédiés votant dans le cadre de la politique de vote de Candriam ou de politiques de vote personnalisées, les informations sont disponibles dans les rapports annuels ou les rapports dédiés que nous livrons directement aux clients concernés.

Pour les fonds et les mandats appliquant notre politique de vote par procuration, Candriam fait appel à un prestataire de services, ISS, pour exercer les droits de vote, comme indiqué dans notre politique de vote. Pour les polices personnalisées, Candriam peut faire appel à d'autres conseillers spécialisés.

Toute violation confirmée des principes de vote identifiée pour un fonds de vote est communiquée dans le(s) rapport(s) annuel(s) du (des) fonds concerné(s), le cas échéant. De même, toute exception à la politique de vote choisie est également communiquée dans ces rapports. En 2024, aucune violation n'est survenue pour les fonds couverts par ce rapport.

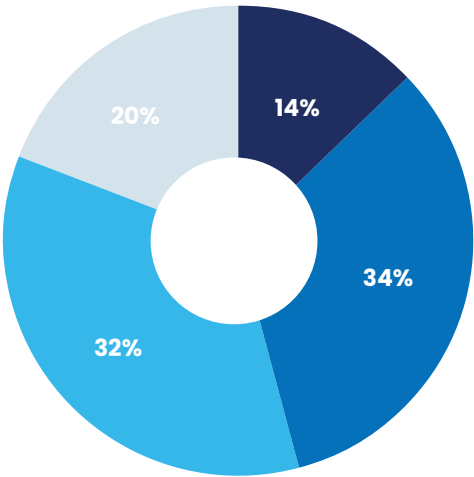
Aucune situation de conflit d'intérêts ne s'est présentée au cours de l'année 2024.

<sup>9</sup> <https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>

# Répartition géographique des assemblées votées en 2024

En 2024, nous avons participé à 1 901 assemblées d'actionnaires et voté 24 999 résolutions pour nos fonds ouverts, nos fonds dédiés et nos mandats dans le cadre de notre politique de vote..

La répartition géographique des assemblées générales (A.G.) auxquelles nous avons pris part (pour les fonds actions ouverts, les mandats et les fonds dédiés inclus dans notre périmètre de vote) :



|                     |
|---------------------|
| ■ Asia Pacific      |
| ■ Europe            |
| ■ North America     |
| ■ Rest of the World |



# Nos votes par thème.

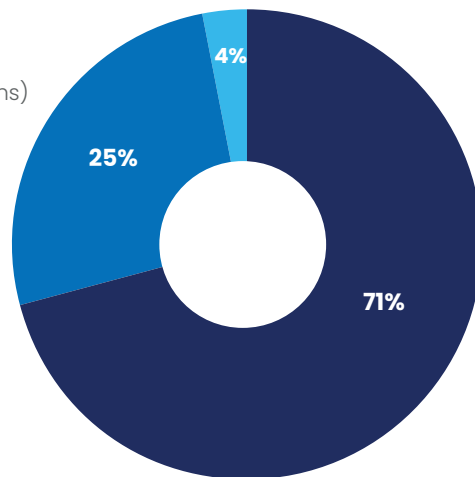
Pour plus de détails sur les sociétés et les résolutions, veuillez consulter notre [tableau de bord Candriam Proxy Voting Dashboard](#)

## Résolutions proposées par les directions

### Taux d'approbation global

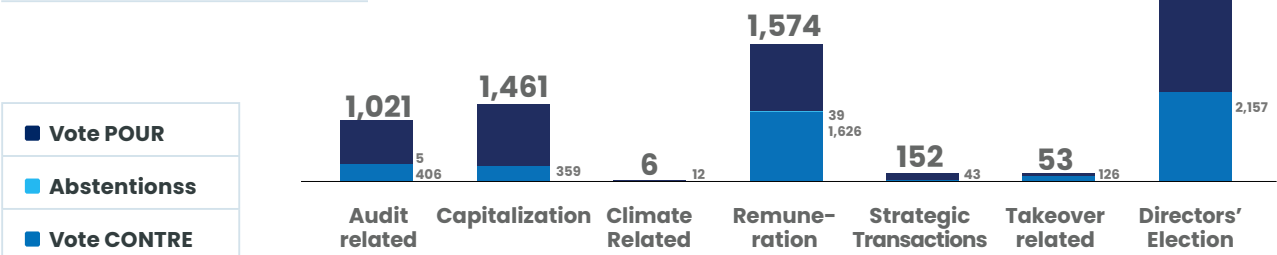
(Uniquement les résolutions proposées par les directions)

Candriam a soutenu 71% des résolutions proposées par les directions en 2024 (le même niveau d'approbation, 71%, qu'en 2023). Les principes fondamentaux de notre politique de vote comprennent la défense des droits des actionnaires et l'égalité de traitement, la garantie de l'exactitude des informations financières et la mise en avant de la responsabilité et de l'indépendance du conseil d'administration.



### Principaux sujets de préoccupation

(Uniquement les résolutions proposées par les directions)



Nous lions systématiquement notre soutien aux administrateurs aux questions de gouvernance. Plus précisément, les questions liées à la composition et à l'efficacité du conseil d'administration, telles que l'indépendance des administrateurs, le surengagement et la rémunération des dirigeants, peuvent

nous amener à voter contre un administrateur en particulier. En ce qui concerne la rémunération, un mauvais alignement entre la rémunération et la performance, une information insuffisante et des plans de rémunération mal structurés (tels que l'absence d'indicateurs de durabilité

significatifs, une rémunération excessive ou l'utilisation d'indicateurs identiques pour les incitations à court terme et à long terme) pourraient nous inciter à voter contre une résolution relative à la rémunération.

Comme indiqué dans la section Gouvernance de notre rapport sur l'engagement et le vote pour 2024, nous pensons qu'un cadre de gouvernance solide est essentiel pour atteindre avec succès les objectifs environnementaux et sociaux. En l'absence d'une gouvernance solide, leurs progrès pourraient s'avérer moins linéaires que prévu. C'est pourquoi nous utilisons systématiquement nos votes sur les résolutions de gouvernance pour influencer les performances environnementales et sociales des entreprises émettrices. Nous pouvons voter contre les administrateurs, les propositions de rémunération, les rapports statutaires ou les auditeurs en cas de mauvaise surveillance des questions environnementales et sociales par le conseil d'administration, d'inadéquation entre la rémunération et les performances en matière de développement durable, d'insuffisance de l'information non financière ou d'inadéquation des pratiques d'audit.

Dans l'ensemble, nos décisions de vote sont restées cohérentes par rapport à l'année précédente, les modifications apportées à notre politique de vote ayant eu un impact modeste sur les élections des administrateurs. Un changement notable introduit au début de 2024 a été notre exigence pour les entreprises européennes de nommer un administrateur indépendant principal lorsque le président n'est pas indépendant. En outre, à partir de janvier 2024, nous avons commencé à exiger des entreprises relevant de notre couverture Net Zero qu'elles mettent en place un comité de développement durable au niveau du conseil d'administration. Ces changements ont eu pour conséquence que nous n'avons pas soutenu l'élection de certains administrateurs.

Pour plus d'informations sur les votes «Say on Climate», veuillez vous référer à la section Climat de notre aperçu thématique.

## Élection des administrateurs

|                     | 2024 No. | 2024 % | 2023 % |
|---------------------|----------|--------|--------|
| <b>Votes pour</b>   | 8,759    | 78.30% | 79%    |
| <b>Votes contre</b> | 2,157    | 19.30% | 19.80% |

## Résolutions liées à l'auditeur

|                     | 2024 No. | 2024 % | 2022 % |
|---------------------|----------|--------|--------|
| <b>Votes pour</b>   | 1,021    | 71.30% | 67.40% |
| <b>Votes contre</b> | 406      | 28.40% | 26.50% |
| <b>Abstentions</b>  | 5        | 0.30%  | 0.63%  |

## Propositions de rémunération

|                     | 2024 No. | 2024 % | 2023 % |
|---------------------|----------|--------|--------|
| <b>Votes pour</b>   | 1,574    | 48.60% | 49.50% |
| <b>Votes contre</b> | 1,626    | 50.20% | 49.70% |
| <b>Abstentions</b>  | 39       | 1.20%  | 0.70%  |

## Modifications de la capitalisation

|                     | 2024 No. | 2023 % | 2023 % |
|---------------------|----------|--------|--------|
| <b>Votes pour</b>   | 1,461    | 80.30% | 75.40% |
| <b>Votes contre</b> | 359      | 19.70% | 24.60% |
| <b>Abstentions</b>  | 0        | 0%     | 0%     |

## Liées à l'OPA

|                     | 2024 No. | 2024 % | 2023 % |
|---------------------|----------|--------|--------|
| <b>Votes pour</b>   | 53       | 29.60% | 33.70% |
| <b>Votes contre</b> | 126      | 70.40% | 66.30% |
| <b>Abstentions</b>  | 0        | 0%     | 0%     |

# Résolutions des actionnaires

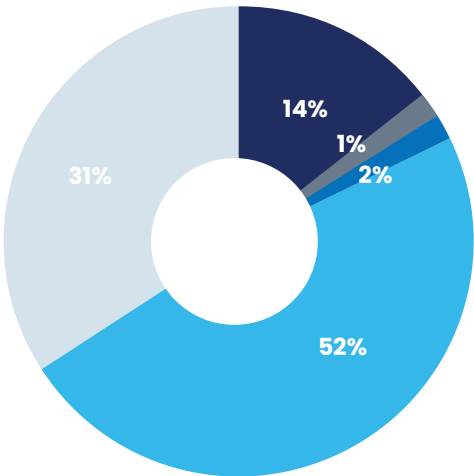
Candriam analyse de manière interne et systématique toutes les résolutions d'actionnaires. En 2024, Candriam a soutenu la majorité des propositions d'actionnaires qui préconisaient une plus grande divulgation des stratégies de développement durable des entreprises (66,8 % de toutes les résolutions d'actionnaires votées).

Voulez-vous savoir comment Candriam se compare à ses pairs ?

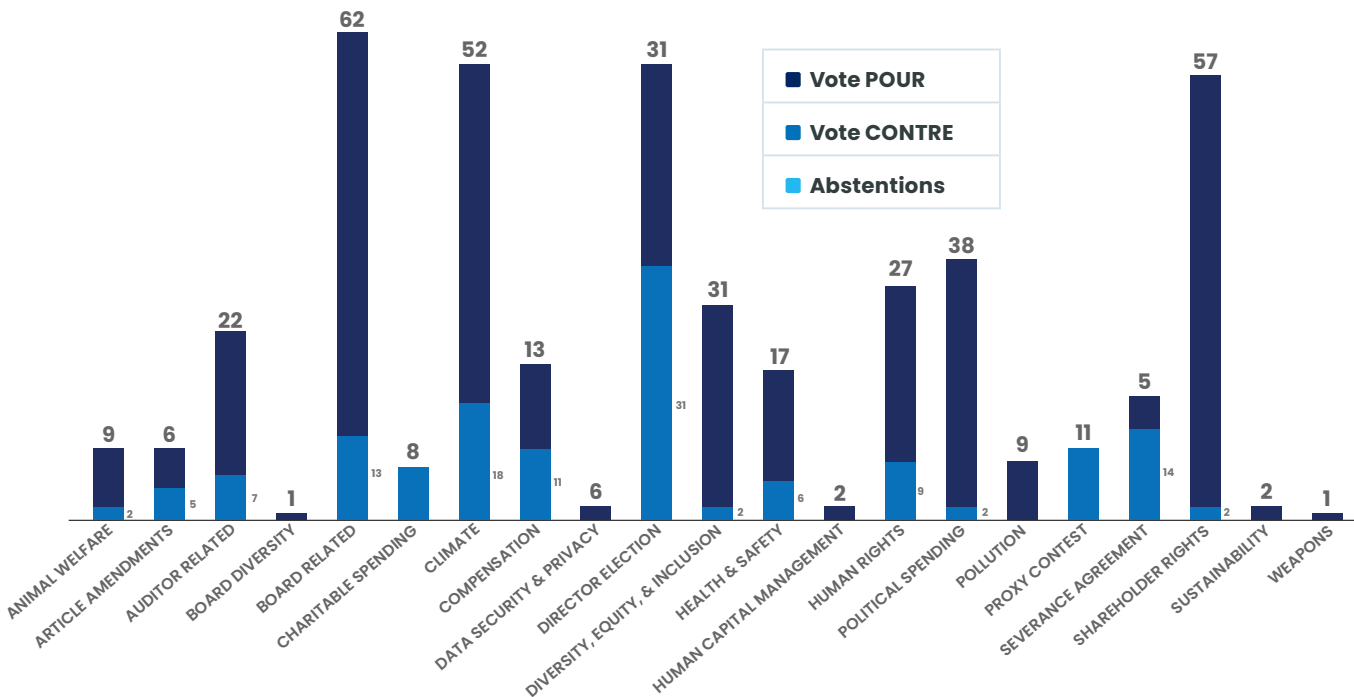
[Actions en faveur de l'égalité des chances](#)

## Résolutions selon leurs critères ESG

|       |
|-------|
| ■ E   |
| ■ ES  |
| ■ ESG |
| ■ G   |
| ■ S   |



## Résolutions d'actionnaires par sujet



Note : 153 résolutions d'actionnaires spécifiques à l'entreprise ont également été votées en 2024. Ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.

## Votes sur les résolutions E et S

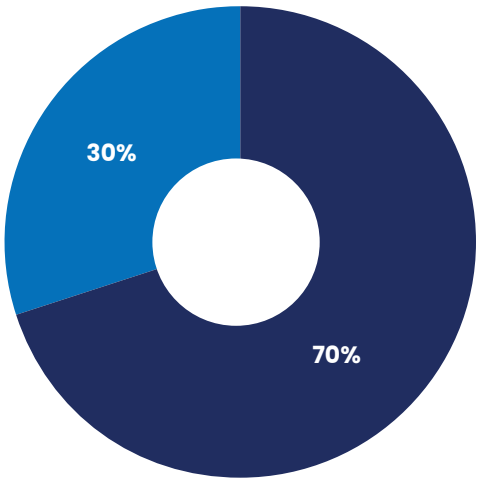
Globalement, Candriam a soutenu 70 % de toutes les résolutions environnementales et sociales en 2024 (contre 81 % en 2023). Cette diminution reflète l'augmentation constante du nombre de propositions anti-ESG<sup>10</sup>, ainsi que l'analyse plus approfondie des résolutions par l'équipe de vote. Nous nous efforçons d'analyser la nature de la demande et d'évaluer les risques et les coûts associés aux facteurs ESG lorsque nous examinons les résolutions environnementales et sociales, plutôt que de voter automatiquement en faveur de chaque résolution.

Cela dit, notre soutien ne signifie pas forcément que nous sommes d'accord avec tous les aspects de la résolution, ni que nous sommes entièrement d'accord avec la logique de la résolution. Dans les cas où nous soutenons la motivation qui sous-tend la proposition, mais où nous avons des doutes sur la formulation même de la demande, nous l'expliquons dans notre justification du vote.

Dans tous les cas, Candriam prend en compte les circonstances particulières dans lesquelles chaque entreprise opère et les efforts déployés pour améliorer l'alignement entre leurs pratiques et la création de valeur à long terme pour les actionnaires. C'est pourquoi notre équipe de vote analyse toutes les propositions d'actionnaires en interne, en coordination avec nos spécialistes sectoriels.

Parmi les résolutions environnementales et sociales (toutes catégories confondues), 236 ont été qualifiées de «très sensibles» par notre équipe, car il s'agissait d'entreprises signalées par l'équipe avant la saison et réanalysées en 2024, pour lesquelles nous souhaitions exercer notre plein pouvoir d'influence et qui ont été soutenues.

|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Aligné (résolution adoptée)</b>                                      | 2   |
| <b>Partiellement aligné (résolution échouée)</b>                        | 102 |
| <b>Non aligné (échec de la résolution avec moins de 20% de soutien)</b> | 132 |



■ Vote POUR

■ Vote CONTRE

## Résolutions des actionnaires liées à l'environnement

Bien que nous reconnaissons que notre engagement ne se mesure pas au nombre de propositions soutenues, nous pensons que nos votes sur les propositions des actionnaires reflètent véritablement notre analyse ESG interne<sup>11</sup> et l'engagement que nous avons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Notre soutien à 76,5 % des résolutions environnementales des actionnaires souligne notre priorité de longue date d'améliorer la transparence et la surveillance pour faire face aux risques environnementaux auxquels sont confrontées les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Cette année 2024 a été marquée par un litige juridique très médiatisé entre deux groupes d'investisseurs et une entreprise au sujet d'une résolution sur le climat. Il s'agit de Follow This, un groupe néerlandais militant pour le climat, et d'Arjuna Capital, un co-déposant de la résolution, qui s'opposent à la grande société pétrolière ExxonMobil.<sup>12</sup> Comme nous l'expliquons dans notre rapport semestriel, cette confrontation met en évidence le fossé qui se creuse dans le domaine de l'investissement ESG et montre comment la transition d'entreprises énergétiques systémiques bien établies peut devenir une question politiquement litigieuse.

<sup>10</sup> <https://corpgov.law.harvard.edu/2025/02/06/anti-esg-proposals-have-increased-in-volume-but-fare-poorly/>

Pour les statistiques de Candriam, Les propositions d'actionnaires ont été classées comme anti-ESG si elles mentionnent "une demande de diminution de la responsabilité des entreprises pour des questions qui couvrent des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ou si elles critiquent l'intervention des investisseurs qui demandent que les entreprises soient tenues pour responsables des questions sociales ou environnementales."

<sup>11</sup> Veuillez consulter les politiques ISR de Candriam ici : [Publications | Candriam](#)

<sup>12</sup> ExxonMobil s'en prend aux groupes d'actionnaires qui s'intéressent au climat (ft.com), <https://www.ft.com/content/5b515165-057f-4351-9c3e-fd62f085d8e0>



En 2024, nous avons systématiquement soutenu toutes les résolutions d'actionnaires relatives au lobbying climatique qui étaient alignées sur notre politique de vote<sup>13</sup>, soulignant l'importance que nous accordons à la transparence des rapports des entreprises sur leurs pratiques afin de s'assurer que leurs efforts de lobbying, leurs dépenses politiques ou leurs adhésions à des associations sectorielles sont alignés sur leurs engagements environnementaux déclarés et leurs objectifs climatiques mondiaux.

En ce qui concerne spécifiquement la biodiversité et la nature, nous avons soutenu toutes les résolutions des AGA américaines en 2024 demandant des rapports sur les efforts de réduction de l'utilisation du plastique (six résolutions) et sur l'exposition des entreprises aux risques liés à l'eau et à la perte de biodiversité (six propositions).

## Résolutions d'actionnaires sur des sujets sociaux

Compte tenu de l'évolution rapide des contextes géopolitiques et réglementaires, ainsi que des nombreuses tensions géopolitiques à l'échelle mondiale, nous constatons que l'accent mis sur les propositions liées aux droits de l'homme reste inchangé. En 2024, nous avons voté sur cinq propositions demandant aux entreprises de rendre compte des risques liés à l'exercice de leurs activités dans des zones touchées par des conflits, et nous en avons soutenu trois. Nous n'avons pas soutenu les deux autres car, à notre avis, les deux sociétés fournissent déjà suffisamment d'informations pour que les actionnaires puissent évaluer leur gestion des risques liés à leurs activités dans ces types de régions.

Nous constatons que les entreprises accordent de plus en plus d'attention à l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. En 2024, nous avons voté pour toutes les résolutions demandant aux entreprises de rendre compte des évaluations des risques en matière de droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement.<sup>14</sup>

## Résolutions d'actionnaires sur des sujets de gouvernance

En 2024, nous avons voté sur 355 résolutions liées à la gouvernance, en soutenant 231 (65 %). Les thèmes abordés étaient principalement l'indépendance des présidents des conseils d'administration, la modification des politiques de rémunération, y compris la structure des indemnités de départ et les clauses de récupération, l'adoption du vote à la majorité simple et les droits de convoquer des assemblées extraordinaires et de nommer des candidats dissidents aux conseils d'administration. Nous votons systématiquement pour les résolutions exigeant un président de conseil d'administration indépendant, car cela constitue une garantie au niveau du conseil d'administration pour la protection des actionnaires minoritaires.

En 2024, nous avons participé à plusieurs « proxy contests » importants au cours desquelles les actionnaires ont cherché à remettre en question la composition des conseils d'administration des entreprises et la sélection des dirigeants, en grande partie grâce aux changements réglementaires introduits avec succès aux États-Unis en 2022. Pour plus d'informations sur le premier ESG « proxy contest » et sur l'issue de celui de 2024 pour la Walt Disney Company, veuillez consulter l'étude de cas dans ce document, ou notre rapport semestriel<sup>15</sup>.

Enfin, nous avons constaté un nombre croissant de résolutions d'actionnaires visant les droits des actionnaires en 2024 (59 propositions en 2024 contre 41 en 2023). Les résolutions, qui visaient principalement des entreprises américaines, avaient pour but de protéger les droits des actionnaires minoritaires. Les auteurs de ces résolutions ont demandé aux entreprises d'adopter le vote à la majorité simple, de réduire le seuil de propriété requis pour que les actionnaires puissent convoquer des assemblées extraordinaires et de prévoir le droit d'agir par consentement écrit. À l'exception de deux d'entre elles, nous avons soutenu ces résolutions<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> [Politique de vote par procuration de Candriam 2025](#)

<sup>14</sup> The Hershey Company, Ford Motor Company, Yum ! Brands, Inc, Mondelez International, Inc, The TJX Companies, Inc, Walmart Inc, NIKE, Inc, Darden Restaurants, Inc.

<sup>15</sup> [2024\\_08\\_mid\\_year\\_voting\\_report\\_gb.pdf](#)

<sup>16</sup> Dans les cas que nous n'avons pas soutenus, les entreprises en question ne prévoyaient pas d'obligation de vote à la majorité absolue.

# Gestion active.

Candriam est un actionnaire actif, qui entame systématiquement des discussions avec un ensemble défini d'entreprises avant chaque assemblée générale annuelle (AGA). Notre engagement proactif vise à expliquer nos points de vue et à permettre à la direction de mieux répondre aux attentes des investisseurs en matière de gouvernance d'entreprise.

Dans son rôle de garant de la politique de vote, notre Comité de Vote est tenu informé des interactions avec les entreprises, ce qui lui permet d'évaluer les actions potentielles à entreprendre. Ces actions peuvent inclure, sans s'y limiter, le dépôt conjoint de résolutions d'actionnaires, le lancement d'efforts d'engagement collaboratif, la prédéclaration de votes ou la présentation de questions lors des assemblées générales.

Pour plus de détails concernant les tâches et les responsabilités de notre Comité de Vote, veuillez consulter la section 4.1 de la politique de vote Candriam sous la rubrique Comité de Vote.

## Campagne pré-AGA

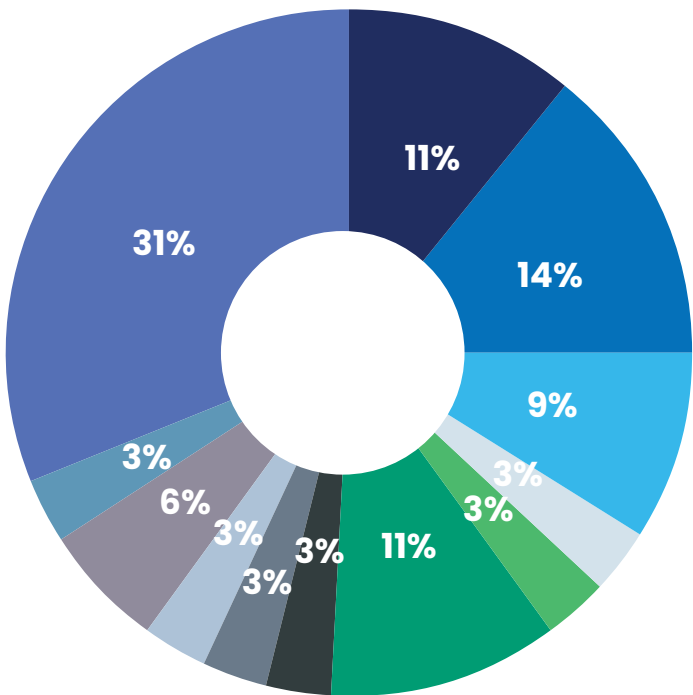
Candriam accorde une grande importance à l'engagement avant les AGA, car il permet des discussions constructives avec les entreprises investies. Nous exprimons notre approche de vote et nos attentes en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise, tout en obtenant des entreprises des informations sur les défis auxquels elles peuvent être confrontées. Comprendre comment les entreprises relèvent ces défis peut contribuer à atténuer nos inquiétudes.

Comme en 2023, nous avons continué à inclure des entreprises nord-américaines et des entreprises des marchés émergents dans notre engagement pré-AGA.

En 2024, nous avons contacté 29 entreprises avec un taux de réponse de 82,8 %. En plus des engagements que nous avons initié, six entreprises nous ont contactés pour organiser des discussions sur leurs pratiques ESG avant leurs assemblées.

### Geographic Distribution of Companies Engaged in Pre/Post AGM Engagement Campaign

|              |               |
|--------------|---------------|
| ■ Belgium    | ■ Spain       |
| ■ France     | ■ Sweden      |
| ■ Germany    | ■ Switzerland |
| ■ India      | ■ UK          |
| ■ Ireland    | ■ USA         |
| ■ Italy      |               |
| ■ Luxembourg |               |



L'ensemble des engagements préalables aux AGA sont principalement axés sur l'examen de la composition du conseil d'administration et de la rémunération, ainsi que sur la structure du capital et la protection des droits des actionnaires. Nous considérons les dialogues préalables aux AGA avec les entreprises comme des occasions précieuses d'échanger des points de vue, ce qui nous permet d'expliquer notre approche en matière de gouvernance.

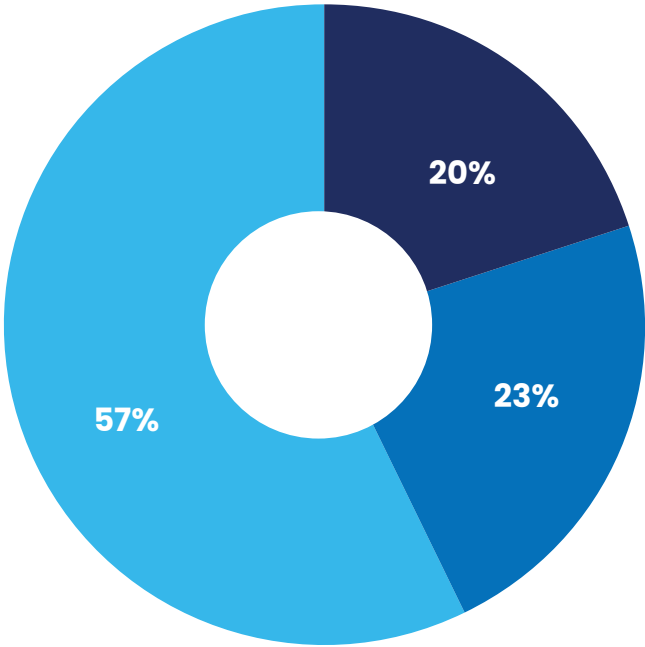
Simultanément, ces discussions offrent une plateforme permettant de recueillir les points de vue des entreprises, ce qui pourrait permettre de répondre à nos préoccupations

ou de les atténuer. Ces connaissances se reflètent systématiquement dans nos votes et nos justifications au cours de la saison de vote.

À l'issue de la saison des votes et en collaboration avec nos équipes d'investissement, nous avons identifié 11 entreprises confrontées à des problèmes persistants au niveau de leurs structures de gouvernance. Cela a conduit au lancement d'un processus d'engagement secondaire à la fin de l'année 2024, en préparation de la saison 2025. Notre objectif est de façonner et d'influencer activement des changements positifs dans les pratiques de ces entreprises.

### Issuer responsiveness

|          |
|----------|
| ■ Low    |
| ■ Medium |
| ■ High   |



## Pré-déclaration des votes en 2024

En 2024, nous avons continué à publier systématiquement nos intentions, en utilisant à la fois notre page web de pré-déclaration Candriam et la page web dédiée au vote PRI de l'ONU. Cela nous permet de signaler publiquement nos préoccupations avant la date officielle du vote et de partager les améliorations observées grâce à nos efforts d'engagement.

La déclaration préalable des intentions de vote peut servir de mesure d'escalade ou de réponse aux demandes des parties prenantes en faveur d'une plus grande transparence, conformément à nos objectifs d'engagement. En 2024, Candriam a pré-déclaré nos intentions de vote dans 26 assemblées pour 43 résolutions.

Nous déclarons à l'avance notre intention de vote lorsqu'il s'agit d'une résolution sensible (chapitre suivant), et qu'elle est liée à un intérêt spécifique reconnu par le Comité de Vote de Candriam. Par exemple, les résolutions liées au climat peuvent entrer dans cette catégorie, les nouveaux sujets pour lesquels la politique de vote actuelle de Candriam ne définit pas encore de lignes directrices explicites, ou les points de vote liés à la controverse.

**Plus d'informations à lire dans la rubrique**

[Prédéclaration des intentions de vote](#)

# Autres outils d'escalade

Les investisseurs responsables ont l'habitude d'utiliser des résolutions et/ou de poser des questions lors des assemblées générales annuelles. Ces méthodes sont généralement employées pour intensifier des engagements qui se sont révélés improductifs, ou pour s'aligner sur nos stratégies d'investissement et les principes que nous défendons. Nous résumons nos cas d'escalade en 2024.

## Escalades

| Mesure                                                                                                       | Entreprises                                      | Sujet                                                              | Résultats                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Co-dépôt de résolutions, en coopération avec Assogestioni                                                    | BFF Bank SpA                                     | Gouvernance - Liste de nomination                                  | Adopté. Notre liste a reçu 51,9 % de soutien de la part des actionnaires, ce qui a permis d'élire nos deux candidats dotés d'une expertise précieuse. |
| Co-dépôt de résolutions, en coopération avec Assogestioni                                                    | Banca Mediolanum SpA                             | Gouvernance - Liste de nomination                                  | Adopté. Deux de nos trois candidats ont été élus au conseil d'administration.                                                                         |
| Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs                                          | TotalEnergies SE                                 | Gouvernance - Postes combinés de directeur général et de président | Le Conseil a décidé de ne pas inscrire le projet de résolution à l'ordre du jour <sup>18</sup> .                                                      |
| Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs menés par Follow This                    | Shell plc                                        | Climat                                                             | A reçu un soutien de 18,6 % des actions votées                                                                                                        |
| Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs agissant dans le cadre de l'actionnariat | Nestlé SA                                        | Santé-Nutrition                                                    | A reçu un soutien de 11 % des actions votées                                                                                                          |
| Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs agissant dans le cadre de l'actionnariat | Anonymisée (une banque mondiale basée en Europe) | Climat                                                             | Retiré après l'amélioration de la stratégie climatique.                                                                                               |
| Questions lors de l'assemblée générale                                                                       | Publicis Groupe SA                               | Gouvernance - Postes combinés de directeur général et de président | Réponse détaillée reçue                                                                                                                               |
| Questions lors de l'assemblée générale                                                                       | Recticel SA                                      | Gouvernance - Rémunération des dirigeants                          | Réponse détaillée reçue                                                                                                                               |

<sup>18</sup> [Board-of-Directors-position-on-the-draft-shareholder-resolution\\_PDF.pdf](#) & [Additional-information-Boards-decision-25-April-2024-not-to-table-a-shareholders-consultative-resolution.pdf](#)

# Votes sur des résolutions sensibles.



## Votes très sensibles

L'équipe de vote de Candriam définit une liste d'entreprises au début de chaque année afin d'identifier les «votes très sensibles». Cette liste n'est pas exhaustive et est mise à jour au cours de la saison de vote.

Nous votons pour chaque position éligible des portefeuilles faisant partie de notre périmètre de vote, comme expliqué dans notre politique de vote. Dans les cas de prêts de titres, en 2024, nous avons réservé des positions minimales de 50 % afin de préserver nos droits de vote, et notre pourcentage de vote moyen pour 2024 est de 97 % (contre 97,1 % en 2024 et 97,5 % en 2023). Pour les entreprises très sensibles, et/ou dans les cas où les actions sont prêtées, nous veillons à ce que toutes les actions soient rappelées afin que nous puissions exercer notre plein pouvoir lors des assemblées.

Si les circonstances qui ont conduit l'entreprise à figurer sur la liste prédéfinie se matérialisent, notre équipe de vote analyse les résolutions concernées et évalue si un vote sanction, ou un vote contre la direction, est nécessaire. Les tableaux énumèrent les résolutions ciblées par thème pour ces 299 assemblées très sensibles, ainsi que l'alignement de notre vote sur celui des autres actionnaires votants.<sup>19</sup> Notre rapport a pour but de fournir plus de détails sur la manière dont Candriam a voté lors des réunions sensibles et sur l'alignement avec une partie importante des autres actionnaires

## Résolutions des actionnaires sur le climat

Sur les 35 propositions d'actionnaires relatives au climat **soutenues** dans les entreprises désignées comme «les plus sensibles» pour des raisons liées au climat, et quatre d'entre elles ont été retirées.

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Aligné*</b>                                                                  | 0  |
| <b>Partiellement aligné (résolution échouée avec un soutien d'au moins 20%)</b> | 19 |
| <b>Non aligné (échec de la résolution avec moins de 20% de soutien)</b>         | 12 |

## Résolutions des directions sur le climat

Sur les 12 propositions de la direction en matière de climat **votées** pour les entreprises considérées comme «les plus sensibles» pour des raisons liées au climat.

|                                                                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>Aligné*</b>                                                                                                      | 3 |
| <b>Partiellement aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée avec au moins 20% de dissidence)</b> | 4 |
| <b>Non aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée avec moins de 20% de dissidence)</b>           | 5 |

\*Les cas alignés sont ceux pour lesquels Candriam a voté pour la résolution et la résolution a été adoptée, et ceux pour lesquels Candriam a voté contre et la résolution a été rejetée.

<sup>19</sup> When we indicate 20% dissent, we mean 20% of those shares which were voted.

### Sanctionner la stratégie climatique : Élection et décharge des administrateurs

Sur 93 résolutions de la direction sur la décharge et l'élection des administrateurs votées contre en raison de l'absence de contrôle adéquat du conseil d'administration pour les entreprises considérées comme «les plus sensibles» pour des raisons liées au climat.

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Aligné (échec de la résolution)</b>                                         | 0  |
| <b>Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)</b> | 0  |
| <b>Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)</b>          | 93 |

### Préoccupations et engagement en matière de gouvernancet

Au total, 626 résolutions de la direction concernant l'élection des administrateurs, la rémunération et les questions relatives aux auditeurs ont été considérées comme «les plus sensibles» pour des raisons de gouvernance insuffisante, associées à des participations importantes de Candriam dans ces entreprises. Parmi celles-ci, Candriam n'a pas soutenu 224 résolutions :

|                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Aligné (échec de la résolution)</b>                                         | 0   |
| <b>Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)</b> | 60  |
| <b>Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)</b>          | 164 |

### Les indicateurs ESG dans la rémunération des cadres

15 propositions liées à la rémunération ont été votées contre en 2024 dans des entreprises qui ont été signalées dans notre liste d'entreprises sensibles pour la présence d'indicateurs ESG.

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Aligné (échec de la résolution)</b>                                         | 0  |
| <b>Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)</b> | 0  |
| <b>Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)</b>          | 15 |

### Dissidence historique des actionnaires

Deux résolutions ont été signalées en raison d'une forte dissidence. Candriam a voté contre en raison de nos expositions importantes, des préoccupations liées à la gouvernance, d'un niveau élevé de dissidence en 2023 et de l'absence de réponse de la part de l'entreprise pour répondre à la large dissidence des actionnaires.

Outre ces deux résolutions, 14 résolutions ont été votées contre en raison de nos expositions importantes, de préoccupations liées à la gouvernance, aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement ou à un engagement antérieur, ainsi que de la présence d'un nombre élevé de dissidence en 2023. Les résolutions ont été adoptées, mais deux d'entre elles ont reçu plus de 20 % de soutien, ce qui représente une part importante des investisseurs qui se sont ralliés à notre vote. Par conséquent, l'alignement est considéré comme «partiellement aligné» pour ces deux résolutions.

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Aligné (échec de la résolution)</b>                                         | 0  |
| <b>Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)</b> | 2  |
| <b>Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)</b>          | 14 |



## Assemblée d'intérêt particulier

Les résolutions considérées comme très sensibles, comme celles mentionnées plus haut, ne représentent qu'une partie de nos domaines d'intérêt.

Notre équipe de vote examine systématiquement les résolutions, principalement dans dix catégories, en utilisant divers critères tout au long de l'année pour identifier les assemblées considérées comme «présentant un intérêt particulier» (voir le tableau des principaux motifs de déclenchement). Qu'une assemblée attire l'attention en raison de sujets particuliers ou d'autres facteurs, notre équipe de vote interne procède à une analyse complète de l'ensemble de l'ordre du jour de l'assemblée générale afin de déterminer s'il convient de se concentrer sur un point spécifique.

L'objectif de ces analyses internes est de remplir notre rôle d'actionnaire actif et d'exercer la plus grande influence possible en tant que parties prenantes de l'entreprise.

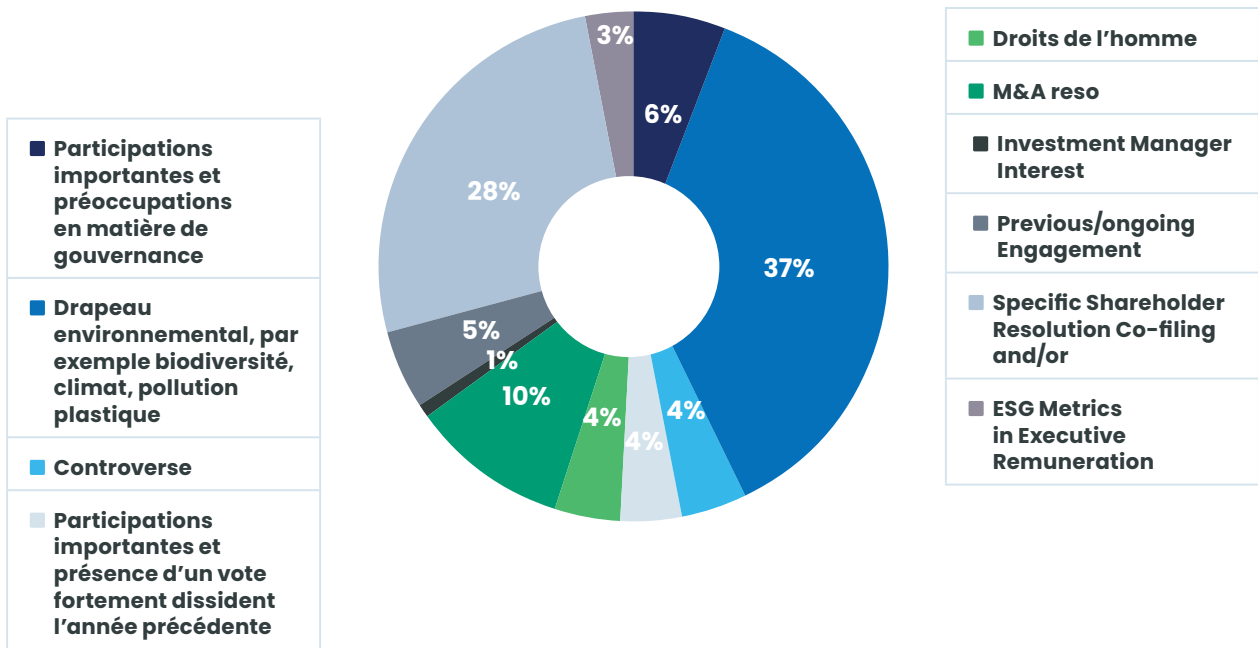
[Vous voulez savoir comment nous travaillons avec les conseillers en procuration ?](#)

Au cours de l'année 2024, nous avons réanalysé en interne 608 assemblées générales de 566 entreprises, pour diverses raisons. Sur ces 608 assemblées générales, 299 ont été jugées très sensibles, comme l'indique la section Votes des résolutions sensibles.

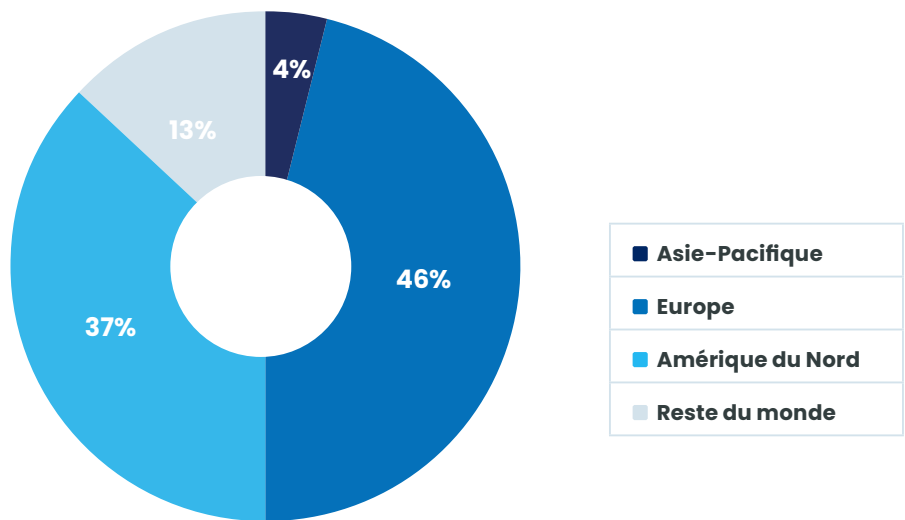
| Raison principale du déclenchement <sup>20</sup>                                | Nombre d'assemblée générale réanalysée |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Expositions importantes et préoccupations en matière de gouvernance             | 35                                     |
| Signalement lié à l'environnement eg, Biodiversité, Climat, Pollution plastique | 225                                    |
| Controverse                                                                     | 28                                     |
| Expositions importantes et forte opposition des actionnaires l'année précédente | 24                                     |
| Signalement lié aux droits de l'homme                                           | 23                                     |
| Fusions et acquisitions <sup>21</sup>                                           | 63                                     |
| Intérêt de l'équipe de gestion                                                  | 4                                      |
| Engagement antérieur/en cours                                                   | 30                                     |
| Co-dépôt et/ou soutien de résolutions d'actionnaires spécifiques                | 158                                    |
| Les indicateurs ESG dans la rémunération des cadres                             | 18                                     |

<sup>20</sup> Veuillez noter qu'une même réunion peut être classée comme sensible pour plusieurs raisons énumérées ici. La préoccupation principale est utilisée pour chaque réunion afin d'illustrer notre approche.

<sup>21</sup> Nous avons voté Contre 43 résolutions sur les fusions et acquisitions en 2024, dont 13 ont fait l'objet d'un désaccord supérieur à 20 %.



La répartition géographique de toutes les assemblées générales sensibles analysées en 2024 est présentée dans le graphique ci-dessous :



Pour illustrer notre approche, et en plus des exemples fournis dans les sections Gouvernance et Climat de ce rapport, nous proposons neuf études de cas provenant des domaines environnemental, social ou de la gouvernance au cours de la saison de vote 2024. Pour chaque cas, nous présentons la raison principale de notre vote, le contexte, la justification et le résultat du scrutin.

Des informations complètes sur tous nos votes, y compris la justification des votes contre, sont accessibles via notre [tableau de bord de vote](#)

# Études de cas.<sup>22</sup>

## Environnement<sup>23</sup>

### Garmin Ltd.

AGA, 7 juin 2024

**Motif principal :** Élément d'information non financière

**Poste 12:** Approuver le rapport non financier

**Vote: CONTRE**

### Raison de notre vote :

Alors que l'entreprise fournit certaines informations sur ses activités dans un format typique de rapport 10-K, les éléments concernant les risques matériels, les stratégies de gestion assorties d'objectifs, ainsi que les leviers ou approches spécifiques liés à ses enjeux de matérialité, restent très limités et généraux. Cette information parcellaire, voire absente, concerne également son adaptation et son atténuation face au changement climatique – en particulier l'absence d'un engagement Net Zéro. Par ailleurs, les informations sur la gestion de l'approvisionnement demeurent limitées et anecdotiques, ce qui nous semble particulièrement préoccupant compte tenu de la présence de fournisseurs dans des pays à haut risque en matière de travail forcé.

En outre, Garmin dépend fortement de fournisseurs tiers, notamment de composants minéraux/semiconducteurs, ce qui accroît encore les risques. Bien qu'il existe un rapport distinct intitulé "Rapport sur l'impact de l'entreprise" et "Rapport sur les minerais de conflit", le premier en particulier reste de haut niveau, ce qui rend difficile pour les investisseurs de mieux évaluer ses stratégies de diligence raisonnable du point de vue de l'approvisionnement et de l'environnement, et par la suite de comprendre dans quelle mesure elle [Garmin] est exposée à [ces] risques et quel est le degré de maturité de Garmin dans la gestion de ceux-ci. Des informations supplémentaires sur l'empreinte de ses fournisseurs et sur ses stratégies en matière de mécanismes de réclamation et de recours seraient très appréciées.

En ce qui concerne sa position sur les minerais de conflit, [nous pensons] que les informations divulguées ne sont pas suffisantes compte tenu de l'exposition à des matériaux à haut risque tels que l'or, la colombo-tantalite (coltan), la cassitérite, la wolframite et leurs dérivés, le tantalite, l'étain et le tungstène. Nous souhaiterions obtenir des informations plus détaillées sur ses pratiques de gestion des sources d'approvisionnement, notamment sur les pays d'approvisionnement, les fournisseurs (en particulier ceux qui sont considérés comme présentant un risque élevé) et les mécanismes de vérification interne et externe.

<sup>22</sup> Veuillez noter que les justifications mentionnées dans cette section sont tirées de la plateforme de divulgation des votes de Candriam. Il peut y avoir quelques différences de formulation par rapport aux documents originaux, pour faciliter la lecture.

<sup>23</sup> Veuillez noter que vous pouvez trouver les votes et les justifications de Candriam pour toutes les propositions Say on Climate votées en 2024 sur [Predeclaration of Voting Intentions | Candriam](#)



## Nestlé SA

AGA, 18 avril 2024

Motif principal : Controverse.

Poste 1.3 : Approuver le rapport non financier

Vote : CONTRE

### Raison de notre vote :

Bien que Nestlé fournisse de bonnes informations sur sa feuille de route en matière d'émissions et de climat – avec des ventilations claires des émissions et des réductions ciblées, y compris des leviers et des investissements dédiés, [nous pensons] qu'il faut plus de clarté sur la définition et les stratégies de l'agriculture régénératrice, les critères spécifiques qui entrent dans le champ d'application de la RegAg, et l'absence d'un objectif de réduction du méthane [nous préoccupe également].\* Sur ce dernier point, nous regrettons particulièrement l'absence d'un objectif de réduction des émissions dérivées du méthane, étant donné que le méthane est une source critique d'émissions provenant de ses activités laitières. En outre, l'entreprise signale que la quantité absolue de réductions et d'éliminations par rapport au statu quo a été utilisée comme indicateur et que les données ne sont pas comparables, ce qui rend les comparaisons plus difficiles pour les investisseurs. Ce raisonnement est conforme à ceux que nous avons exposés pour le point 1.2 de l'ordre du jour concernant le rapport de rémunération sur les informations relatives aux objectifs ESG qui manquent de granularité (cf. point 1.2 de l'ordre du jour) et le point 7 de l'ordre du jour.

En outre, nous ne sommes pas satisfaits de l'absence de considération dans l'évaluation du niveau de santé de l'ensemble de son portefeuille de produits. Si nous notons positivement l'inclusion de son "alimentation abordable avec

micronutriments", nous ne sommes pas en mesure d'identifier si l'entreprise [...] tient également compte de l'évolution de la qualité de ses produits et de son profil santé découlant de ses produits moins sains.

Étant donné que la majorité des ventes de Nestlé sont encore dominées par des produits moins sains, un indicateur de performance clé mettant davantage l'accent sur le portefeuille de produits moins sains (y compris des progrès positifs en matière de reformulation des produits) est essentiel pour refléter correctement l'ambition de Nestlé en matière de santé. Tout cela est conforme à l'objectif de la proposition d'actionnaire SO776 en ce qui concerne la responsabilité des cadres supérieurs sur les stratégies de Nestlé en matière de santé. De plus en plus, nous encourageons l'entreprise à prendre en compte les risques ESG croissants liés à la qualité et à la sécurité des produits (par exemple, les problèmes liés à ses sites de production d'eau minérale naturelle) et à l'efficacité opérationnelle (par exemple, les problèmes informatiques entraînant des contraintes d'approvisionnement dans son secteur de la santé), ou au moins à fournir plus de clarté ou de mises à jour dans le rapport sur ces sujets.

\* Depuis l'assemblée générale de Nestlé, et après plusieurs appels avec la société, nous avons révisé notre position sur l'absence d'un objectif spécifique de réduction du méthane. Veuillez vous référer au chapitre du présent rapport consacré au climat, et plus particulièrement à l'étude de cas Nestlé.



# Social

## Starbucks Corporation

AGA, 13 mars 2024

Motif principal : Controverse

Article 1.d: Élection du directeur désigné par la direction Mellody Hobson

Vote : Withhold

### Raison de notre vote :

[Nous concluons qu'un vote Withhold est justifié pour la présidente du conseil d'administration, Mellody Hobson, dans le but de renforcer la responsabilité du conseil d'administration de Starbucks, ainsi que le niveau de contrôle indépendant au niveau du conseil d'administration, afin de garantir un fonctionnement impartial du conseil d'administration, doté de compétences et d'expertises différentes pour relever les défis de l'entreprise. C'est particulièrement important pour une entreprise comme Starbucks, qui [opère dans un secteur qui] est constamment confrontée à des dynamiques changeantes et à des risques de durabilité dans ses propres opérations et chaînes de valeur. Le long mandat de la présidente du conseil d'administration et le nombre excessif de mandats extérieurs [qu'elle assume] soulèvent des questions quant à l'impartialité de son processus décisionnel et de son contrôle. En outre, le président du conseil d'administration assume en fin de compte la plus grande responsabilité parmi tous les membres du conseil pour ne pas avoir supervisé efficacement la gestion des risques pour

l'entreprise et ses actionnaires, et devrait donc être tenu le plus responsable de la mauvaise surveillance par le conseil d'administration de l'exposition aux risques ESG au sein de l'entreprise.

Cela dit, nous reconnaissons également les efforts récents de l'entreprise, qui a accepté de négocier avec les syndicats à la suite de la campagne de procuration menée par le Strategic Organizing Center. Il s'agit certainement d'un progrès significatif de la part de l'entreprise. Pour apporter les changements concrets demandés par les parties prenantes, nous encourageons l'intégration de nouveaux membres du conseil d'administration ayant une expertise et des antécédents spécifiques en matière de droits et de gestion du travail (en particulier dans le domaine des relations professionnelles), d'approvisionnement responsable et de droits de l'homme, et/ou l'intégration d'experts externes dans le "comité d'impact" nouvellement créé.

## Apple, Inc.

AGA, 28 février 2024

Motif principal : Droits de l'Homme

Poste 7 : Rapport sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

Vote : POUR

### Raison de notre vote :

Chez Candriam, nous pensons que les entreprises technologiques doivent être aussi transparentes que possible pour garantir une utilisation sûre des technologies en évolution rapide telles que l'intelligence artificielle. La demande formulée dans cette résolution s'inscrit dans cette optique.

Étant donné que la réglementation apparaît en moyenne plusieurs années après les nouveaux développements, il est

essentiel que les entreprises technologiques affichent les normes les plus élevées en matière de pratiques éthiques au cours des premières phases de leur déploiement. L'intelligence artificielle s'accompagne de la probabilité d'introduire [ou de développer] des préjugés, des discriminations, des informations erronées et d'autres abus à l'encontre des employés, des utilisateurs et de la société dans son ensemble. Nous [croyons] savoir que les entreprises qui peuvent le mieux éviter ces problèmes [et ces risques]

sont [généralement aussi] celles qui sont les plus transparentes, les plus responsables et les plus ouvertes à l'engagement avec les parties prenantes extérieures telles que la société civile, les universités, les investisseurs, etc.

Les termes "IA digne de confiance" [ou] "IA explicable" sont souvent utilisés lorsqu'il est question de pratiques éthiques. Nos discussions sur les questions liées à l'IA avec les entreprises technologiques nous ont appris que les entreprises les plus transparentes et les plus ouvertes sur la manière dont elles [s'approvisionnent en données, et] développent et déploient des algorithmes d'IA sont également celles qui affichent les meilleures pratiques éthiques. Si les lignes

directrices et les pratiques existantes d'Apple abordent de manière générale les questions sociales [et les risques financiers] mentionnées dans la proposition, elles ne font pas spécifiquement référence aux effets négatifs que l'IA pourrait engendrer. En outre, certains des pairs de l'entreprise se sont engagés à atténuer les risques posés par l'IA.

En faisant preuve de transparence sur leurs principes, lignes directrices et processus en matière d'IA, les leaders technologiques, tels qu'Apple, peuvent également établir une norme élevée pour une utilisation éthique de l'IA pour l'ensemble de l'industrie.

## The Kroger Co.

AGA, 27 juin 2024

**Motif principal :** Co-dépôt et/ou soutien de résolutions d'actionnaires spécifiques

**Point 2:** Rapport sur les coûts de santé publique liés aux ventes de produits du tabac et l'impact sur le marché global<sup>24</sup>

**Vote : POUR**

### Raison de notre vote :

Un vote pour est justifié pour envoyer un signal positif à l'entreprise, à savoir que nous attendons d'elle qu'elle s'engage et s'efforce de mettre fin à la vente de produits du tabac, mais cette décision s'accompagne également d'une inquiétude.

L'objectif de la résolution ne devrait pas être que l'entreprise rende compte des coûts de santé publique, étant donné que de nombreuses études sur les coûts de santé publique liés au tabac ont été réalisées par les CDC [centres de contrôle et de prévention des maladies], l'OMS [Organisation mondiale de la santé], des universitaires, etc. La priorité devrait plutôt être accordée à l'obligation pour l'entreprise [Kroger] de s'engager clairement à décourager et à cesser la vente de produits du tabac et de rendre compte de ses stratégies et de ses progrès.

<sup>24</sup> Inscrite dans la circulaire de sollicitation de procurations sous le titre "Report on Public Health Costs from Sale of Tobacco Products" (Rapport sur les coûts de santé publique liés à la vente de produits du tabac).

# Gouvernance

## Stellantis NV

AGA, 16 avril 2024

**Motif principal :** Les indicateurs ESG dans la rémunération des cadres

**Point 2.d:** Approuver le rapport de rémunération

**Vote : CONTRE**

### Raison de notre vote :

Un vote contre ce point est justifié car nous avons des préoccupations concernant la rémunération réellement perçue du PDG s'élevant à 42 millions d'euros, qui semble excessif selon les pairs sélectionnés par les conseillers et les normes européennes, et qui est considéré comme élevé même lorsqu'il est comparé aux pairs américains sélectionnés par l'entreprise [néerlandaise] elle-même.

En outre, le montant excessif de l'enveloppe est largement dû à la "prime de transformation" de 10 millions d'euros, qui est une prime en espèces supplémentaire unique, alors que l'enveloppe existante n'est pas considérée comme non compétitive et devrait déjà viser [être suffisante] pour retenir et récompenser le directeur général. Par ailleurs, les avantages accordés au président exécutif et au directeur général de l'entreprise, y compris la péréquation fiscale et les cotisations de retraite, suscitent également des inquiétudes.

Tout en reconnaissant que l'entreprise a réussi à dépasser les objectifs de synergie et les attentes du marché, nous estimons que la rémunération globale est disproportionnée.

En outre, il est louable que l'entreprise ait intégré des objectifs concernant les véhicules à faibles émissions dans sa rémunération variable à court terme, ce qui constitue une étape positive vers l'alignement de la rémunération des cadres sur les performances non financières.

Toutefois, il est important de noter que l'inclusion de la conformité CAFÉ [Corporate Average Fuel Economy] dans le plan d'incitation à long terme (LTIP) ne peut pas être considérée comme une mesure ambitieuse puisqu'il s'agit d'une exigence réglementaire plutôt que d'un indicateur de performance. Néanmoins, dans le contexte plus large de l'industrie, nous apprécions l'accent mis par Stellantis sur le fait de lier une part importante de la rémunération des cadres au développement des VE (véhicules électriques).

Cela dit, nous recommandons l'intégration d'objectifs alignés sur les objectifs globaux de réduction des émissions de carbone de l'entreprise, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives en amont pour les émissions du champ d'application 3.

## The Walt Disney Company

AGA, 3 avril 2024

**Motif principal :** Préoccupations liées à la gouvernance et surveillance étroite

Tableau de bord

**Vote : POUR**

### Raison de notre vote :

Nous constatons que la performance du cours de l'action est très faible depuis 2021 en raison de pertes plus importantes dans le secteur DTC [Direct-to-Consumer] (Disney+, Hulu) et d'un nombre d'abonnés en stagnation dans ce segment.

Pour le marché, cette division est le point de mire car Disney a tardé à investir dans le DTC avec Netflix, alors que les [abonnements] à la télévision linéaire ont baissé de 6 % [en 2023].



Avec la hausse des taux d'intérêt, la génération de flux de trésorerie disponibles et la rentabilité ont fait l'objet d'un examen approfondi, et le désendettement est devenu un sujet important après l'acquisition de Twenty-First Century Fox. Les investisseurs doutent que la direction actuelle soit en mesure de concurrencer Netflix et de réduire les pertes/améliorer la rentabilité. Pendant un an, la direction a recentré sa stratégie en mettant en œuvre un programme de réduction des coûts de 7 milliards de dollars, destiné à rendre l'activité DTC positive d'ici à la fin de 2024. Cela a commencé à porter ses fruits, mais on peut se demander s'il ne s'agissait pas simplement d'une histoire pour contrer [l'implication du gestionnaire de fonds spéculatif] Nelson Peltz. C'est pourquoi nous avons besoin de plus d'éléments et sur une plus longue période avant d'évaluer les efforts de cette direction. Nous notons également que sous le premier mandat de Bob Iger, Disney [a généré des bénéfices importants et une forte

croissance, et que les] actions ont nettement surpassé les performances du marché en général.

Nous continuons à émettre des réserves sur les plans de succession de Bob Iger, âgé de 73 ans, car aucun autre candidat ne semble s'être déclaré (le précédent PDG n'est resté que deux ans). Cependant, nous pensons que la faiblesse des performances ne peut être attribuée uniquement à la direction de Disney, mais aussi aux défis auxquels l'industrie est confrontée, [tels que le coût élevé du contenu]. Il est essentiel de trouver la bonne combinaison entre la télévision linéaire et le DTC, et de rationaliser les dépenses en matière de contenu. Parmi les points obscurs, citons l'acquisition de Hulu, la scission d'ESPN et même la manière d'évaluer le secteur de la télévision linéaire.

Nous croyons donc en la capacité de la direction à progresser sur ces points. Toutefois, Candriam surveillera de près tous ces éléments.

## Vivendi SE

AGE, \*\* 9 décembre 2024

**Motif principal :** Fusions & Acquisitions

**Point 1 :** Approuver l'apport en nature de 991 811 494 actions de Canal+ SA, son évaluation et sa rémunération

**Vote: CONTRE**

### Raison de notre vote :

Même si nous constatons que l'opération peut potentiellement réduire la décote de la société holding, il n'est pas rassurant d'y parvenir par le biais d'une scission en sociétés cotées dans des juridictions différentes. Par conséquent, [nous pensons] qu'un vote contre points 1-3 est justifié en raison des préoccupations importantes en matière de gouvernance entourant la transaction proposée chez Vivendi et ses entités nouvellement cotées :

- Le choix des lieux de cotation [bourses] semble avoir pour but de permettre à Bolloré d'éviter les offres publiques d'achat et de consolider éventuellement le contrôle des nouvelles entités.
- Plusieurs administrateurs "indépendants" siègent également dans des sociétés affiliées à Vivendi ou à Bolloré, ce qui ne respecte pas les normes réglementaires nationales en matière d'indépendance (par exemple, Philippe Bénacin à Canal+ et Michèle Reiser à Havas).
- [Notre travail montre que] certains directeurs sont trop engagés, ce qui est contraire à notre politique concernant le "surnombre"<sup>25</sup> puisque les entités ne seront plus considérées comme des entreprises du groupe.
- L'exigence d'un vote aux deux tiers pour révoquer les administrateurs non proposés par le conseil permet à l'actionnaire de référence de bloquer ces actions, ce qui limite la responsabilité.
- Depuis l'annonce de l'AGE\*\* le 28 octobre 2024, l'action Vivendi a chuté de 15 %, ce qui témoigne du mécontentement des investisseurs à l'égard du plan.

\*\* EGM = Extraordinary General Meeting

<sup>25</sup> Veuillez consulter la page 13 du document "Time Commitments" proxy\_voting\_policy\_en.pdf

## Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA

AGE,\*\* 4 juillet 2024

**Motif principal :** Fusions & Acquisitions

**Point 1 :** Approbation de l'émission d'actions dans le cadre de l'acquisition de Banco de Sabadell SA

**Vote:** POUR

### Raison de notre vote :

Un vote pour l'augmentation de capital proposée est justifiée car elle rééquilibrerait les activités de l'entreprise vers des pays plus développés, étant donné que 60 % de ses bénéfices sont générés au Mexique, 5 à 10 % en Turquie et 5 à 10 % au Pérou et en Colombie.

Bien que l'opération elle-même ne soit pas particulièrement attrayante en raison des coûts substantiels liés au démantèlement des entreprises communes créées par la direction de Sabadell, des synergies de coûts importantes devraient être réalisées. Cela devrait contribuer à réduire le coût des fonds propres de BBVA. Sabadell a des perspectives limitées et la rentabilité des deux banques dépendra

fortement de l'environnement du marché, en particulier des taux d'intérêt. Si l'entité combinée peut devenir trop importante en Catalogne et nécessiter la vente de certaines succursales, nous émettons quelques réserves quant à l'impact sur la structure de gouvernance et la composition du conseil d'administration. Toutefois, BBVA a assuré que les intérêts des actionnaires minoritaires seraient représentés au niveau du conseil d'administration. En ce qui concerne l'emploi, il est essentiel que les licenciements soient gérés à l'aide de programmes de soutien aux employés concernés.

Sur le plan environnemental, Banco Sabadell est très peu exposée aux combustibles fossiles et la stratégie environnementale actuelle de BBVA restera inchangée.

\*\* AGE = Assemblée générale extraordinaire





# Promouvoir le développement durable.

Les associations professionnelles et les groupes de travail sur l'investissement responsable dont nous faisons partie. Les groupes de travail sur l'investissement durable au sein de l'Union européenne :

|                                                      | Name of Association                                                                   | Joined in |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SRI Working Groups within:</b>                    | <a href="#">AFG</a> - Association Française de la Gestion financière                  | 2003      |
|                                                      | <a href="#">BEAMA</a> - Belgian Asset Managers Association                            | 2004      |
|                                                      | <a href="#">EFAMA</a> - European Fund And Asset Management Association                | 2010      |
|                                                      | <a href="#">ALFI</a> - Association of the Luxembourg Fund Industry                    | 2024      |
| <b>Several sustainable investment forums:</b>        | <a href="#">VBDO</a> - Dutch Sustainable Investment Forum                             | 2007      |
|                                                      | <a href="#">Forum Nachhaltige Geldanlagen</a> (Germany, Switzerland & Austria )       | 2010      |
|                                                      | <a href="#">Swiss Sustainable Finance</a> (Switzerland)                               | 2014      |
|                                                      | <a href="#">Forum pour l'Investissement Responsable</a> (French SIF FIR)              | 2014      |
|                                                      | <a href="#">Forum per la Finanza Sostenibile</a> (Italy SIF)                          | 2015      |
|                                                      | <a href="#">UKSIF</a> - United Kingdom Sustainable Investment Forum                   | 2016      |
|                                                      | <a href="#">US SIF</a> - United States Forum for Sustainable & Responsible Investment | 2016      |
| <b>Other sustainability-oriented investor bodies</b> | <a href="#">IIGCC</a> - The Institutional Investors Group on Climate Change           | 2020      |
|                                                      | <a href="#">Investor Alliance for Human Rights</a> (ICCR Initiative)                  | 2021      |

En tant que gestionnaire d'actifs, Candriam promeut activement la finance durable en formant la prochaine génération d'investisseurs responsables. Cela se fait par l'intermédiaire de notre Institut Candriam pour le développement durable et en particulier avec l'initiative Candriam Academy ([Home - Candriam](#)), qui offre des cours

conçus pour améliorer la compréhension de toute personne intéressée par l'investissement durable et les facteurs ESG dans l'industrie de l'investissement. En décembre 2024, l'Académie offrira une formation gratuite en ligne à plus de 16 400 personnes dans 116 pays.

## En ce qui concerne la manière dont Candriam engage avec les décideurs politiques, y compris :

- Processus de gouvernance en place
- Comment nous nous assurons de leur alignement sur notre position en matière de finance durable

- les activités d'engagement politique de Candriam ou celles menées en notre nom

Toutes les informations connexes seront disponibles dans notre prochain rapport RSE 2024, ainsi que des détails supplémentaires<sup>26</sup> sur nos principes directeurs en matière d'ESG, de promotion et d'influence, sont disponibles sur [les pages web de nos publications](#).

<sup>26</sup> These, including our [Guiding Principles](#) and other documents on our website, are updated as changes occur.



**155 Mrd €**

**Actifs sous gestion au  
31 décembre 2024**



**600+**

**Professionnels  
expérimentés et engagés**



**+ de 25 ans**

**Leader dans l'investissement  
responsable**

Ce document est fourni à titre d'information et à des fins éducatives uniquement et peut contenir des opinions de Candriam et des informations propriétaires. Il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Avertissement : les performances passées, les simulations de performances passées et les prévisions de performances futures d'un instrument financier, d'un indice financier, d'une stratégie ou d'un service d'investissement ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas garanties. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer. L'investisseur supporte le risque de perte de capital. Le présent document ne constitue pas une recherche d'investissement au sens de l'article 36, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission. Candriam souligne que ces informations n'ont pas été préparées dans le respect des dispositions légales favorisant la recherche indépendante en matière d'investissement, et qu'elles ne sont soumises à aucune restriction interdisant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en matière d'investissement. Ce document n'est pas destiné à promouvoir et/ou offrir et/ou vendre un produit ou service. Le document ne vise pas non plus à solliciter une demande de prestation de services.



**CANDRIAM. INVESTING FOR TOMORROW.**  
**WWW.CANDRIAM.COM**

**CANDRIAM**   
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY